



Extrait du registre  
des délibérations de la commune du Grand-Lucé  
séance du 29 Janvier 2010

L' an deux mille dix et le vingt neuf Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : GENDRON Brigitte, MERCIER Nadine, TONDEUX Marie-France, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM : BEAUNÉ Olivier, BREBION Patrice, CHIRON Jean-Pierre, DESOEUVRE Joël, LEONARD Jérôme, ORY Gilbert, ROBIL Jarno

Absent(s) : Mme THIBOUS-SZPIRGLAS Françoise, M. GUET Patrick

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHARTIER Sylvie, à M. ROBIL Jarno, MM : LEBERT Thierry, à M. BEAUNÉ Olivier, RAHAL Joseph, à M. ORY Gilbert, SAVARD Olivier à Mme GENDRON Brigitte,

M. LEBERT Thierry a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 18
- Présents : 12
- Votants :

Date de la convocation : 21 Janvier 2010

Date d'affichage : 21 Janvier 2010

**SOMMAIRE**

- **GRATIFICATION aux STAGIAIRES**
- **VENTE du BROYEUR**
- **LOCATION du GYMNASSE pour le COMICE de PRUILLE L'EGUILLE**
- **GRATIFICATION à Mademoiselle Aurélie JAVELLE**
- **GRATIFICATION à Mademoiselle Katy COUTABLE**
- **TIRAGE au SORT des JURÉS d'ASSISES**
- **TÉLÉTRANSMISSION des ACTES**
- **DÉNEIGEMENT des TROTTOIRS**

XXXXXXXXXX

**Réf : 2010-1 - Objet : GRATIFICATION aux STAGIAIRES**

Le Maire expose qu'il est possible de gratifier les stagiaires lorsqu'il en est fait appel pour travailler dans les différents services de la Mairie.

Une délibération de principe doit être prise et pour chaque cas étudié une délibération nominative doit suivre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le principe de la gratification aux stagiaires.

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

**Réf : 2010-2 - Objet : GRATIFICATION à Mademoiselle Aurélie JAVELLE**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que Mademoiselle Aurélie JAVELLE a effectué un stage à l'accueil du public en remplacement d'un agent malade dans le cadre d'une évaluation en milieu de travail.

Elle a accepté de venir en renfort au service tous les après-midis du 21 au 31 Décembre.

Il souhaite lui attribuer une gratification et demande l'avis au Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE de verser une somme de 335 € à Mademoiselle Aurélie JAVELLE.

- DIT que cette somme sera prévue au Budget Primitif 2010.

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

**Réf : 2010-3 - Objet : GRATIFICATION à Mademoiselle Katy COUTABLE**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que Mademoiselle Katy COUTABLE a effectué deux stages aux services des espaces verts dans le cadre d'une formation en milieu professionnel.

Les périodes de formation se sont déroulées du 3 au 17 Juillet 2009 et du 21 Décembre 2009 au 1er Janvier 2010.

Il souhaite attribuer une gratification et demande l'avis au Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE de verser une somme de 335 € à Mademoiselle Katy COUTABLE.

- DIT que cette somme sera prévue au Budget Primitif 2010.

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

**Réf : 2010-4 - Objet : TIRAGE au SORT des JURÉS d'ASSISES**

La Commune doit procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour 2011. Sur les 6 désignés ce jour, 2 seulement seront retenus par le Tribunal de Grande Instance. La liste est la suivante :

- |                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| - PAVARD Yvette née PINEAU | 12 Rue de l'Hôtel de Ville |
| - DELENTE Marcel           | Les Guimeries              |
| - GLONDU Géraldine         | 2 Rue des Coquelicots      |
| - BLAMPIED Arnaud          | 7 Rue du Pavillon          |
| - COUDRAY Christine        | La Blotterie               |
| - METERREAU Stéphanie      | 20 Rue des Bleuets         |

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2010-5 - Objet : TÉLÉTRANSMISSION des ACTES**

Dans le cadre du programme ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), la transmission des actes administratifs des collectivités à la sous-préfecture se fera par voie dématérialisée.

Pour ce faire, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer, avec les services de l'Etat, la convention portant objet de la télétransmission.

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

**Réf : 2010-6 - Objet : VENTE du BROYEUR**

Monsieur DESOEUVRE, Adjoint demande au Conseil d'accepter de vendre le broyeur de la Commune parce qu'il est hors service. VILL'AGRI propose une reprise de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE de vendre le broyeur au prix de 300 € à VILL'AGRI.

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

**Réf : 2010-7 - Objet : LOCATION du GYMNASSE pour le COMICE de PRUILLE L'EGUILLE**

Le Maire informe le Conseil de la demande du Maire de PRUILLÉ L'EGUILLÉ. En effet, il souhaiterait louer le Gymnase du 18 au 23 Août inclus pour le comice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE de louer le gymnase du 18 au 23 Août 2010 inclus à la Commune de PRUILLÉ L'EGUILLÉ, pour organiser leur comice.

- FIXE le montant de la location à 3.000 € comprenant l'ensemble du gymnase, le branchement forain, l'assistance d'un agent communal en conseil.

- DIT qu'une convention sera signée entre les 2 Communes.

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

**Réf : 2010-8 - Objet : DÉNEIGEMENT des TROTTOIRS**

Monsieur Jarno ROBIL, Adjoint, procède à la lecture du projet d'arrêté obligeant les propriétaires ou locataires riverains des voies publiques de déneiger leur trottoir lors de chutes de neige ou de saler lors de présence de verglas, pour des raisons de sécurité publique.

Ce projet d'arrêté précise qu'à défaut de déneigement par les propriétaires ou locataires, le Maire pourra, après mise en demeure infructueuse, de faire procéder d'office par les employés communaux aux frais des riverains.

Aussi, il est demandé, d'autoriser le Maire, après mise en demeure infructueuse, auprès des propriétaires ou locataires, de faire procéder d'office par la Commune au déneigement et d'imputer les frais aux intéressés au tarif horaire de 30 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE d'appliquer le tarif horaire de 30 € à tout administré qui n'aura pas déneigé son trottoir après mise en demeure infructueuse.

A la majorité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

Questions diverses :

A - Lettre de Madame GERARD concernant l'incivilité des gens lors de ses promenades

B - Remerciements divers

C - Demande de salle CGT Centre Georges Coulon

D - Tableau des réunions remis aux élus.

La séance est levée à 22:00

MERCIER Nadine

TONDEUX Marie-France

THIBOUS-SZPIRGLAS Françoise

GENDRON Brigitte

TRIBALLIER Marie-Thérèse

CHARTIER Sylvie

DUPUIS Pascal

DESOEUVRE Joël

ORY Gilbert

ROBIL Jarno

LEBERT Thierry

BREBION Patrice

CHIRON Jean-Pierre

LEONARD Jérôme

BEAUNÉ Olivier

GUET Patrick

SAVARD Olivier

RAHAL Joseph